

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 17.06.2019	Heure	Numéro	Département(s) DFS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Commission des finances		Lié à :(obligatoire) ad 18.033
Titre : Amendement au projet de loi portant révision de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014		
Contenu : Article 50, alinéa 7 ⁷ Les <u>prélèvements à la réserve</u> interviennent par le biais du compte de résultat extraordinaire.		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Damien Humbert-Droz, président de la commission		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :